

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2024/091/DEL/8.9
Séance du 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien M. ADAM Hervé, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. MANGEON Stéphane, M. NORBERT Jean.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme DUJEANCOURT Anne par M. BARBIER Michel, Mme INZANI Béatrice par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DOUDET Catherine par M. GODEMAN Sébastien, M. RUELOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, M. DENEUFVE Gilbert par M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle par M. ACCARD Stéphane, Mme THERIN Aurélie par M. MARTIN Jean-Marie, Mme GAUYER Marie-Françoise par Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse.

Absents : Mme BOUQUET Marie-Odile, Mme DELVAL Isabelle, M. DUCHAUSSOY Joël

Le secrétariat a été assuré par : Mme CHAVES Hélène.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 26	Votes pour : 26
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : LEGS DE MADAME COLLE DITE PAOLI – AUTORISATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Danielle Colle, dite Dominique Paoli, était une journaliste et essayiste française. Madame Paoli est décédée en 2021.

Après son décès, la ville d'Eu a été contactée par l'agence notariale chargée des dernières volontés de Madame Paoli. Ces dernières indiquaient le souhait de la défunte de léguer les œuvres de sa collection, touchant à la famille d'Orléans, au musée Louis-Philippe de la ville d'Eu. Ce legs comprend aussi une centaine de livres et des documents type photographies ou souvenirs touchant les époques les plus récentes, destinés à rejoindre la documentation du musée. Ce legs a été délivré à la Fondation de France qui en assure la gestion, notamment une somme de 94 994 euros prévue également pour l'entretien des collections léguées (annexe jointe à la présente délibération).

.../...

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 076-217602556-20240403-2024091DEL-DE

S²LOW

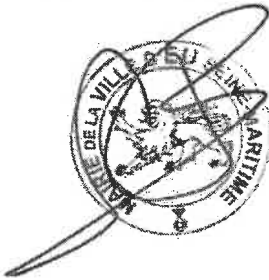
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accepter l'ensemble de ce legs.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,

Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,

Hélène CHAVES